

**COMMUNE
DE SAINT-NIC**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le six mars, à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Annie KERHASCOËT, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 14

Date de convocation : 01 mars 2023

Présents : Mme Annie KERHASCOËT, Mmes et Mrs Emmanuel MAHO, Jean-Pierre CANN, Jean-Michel BIRIEN, Emmanuel CAPITAINE, Gilles MOLAC, Jean-Claude KERHASCOËT, Jérôme KERSALÉ, Marc BALAYER, Hervé GUILLOU

Excusés : M. Fabrice LE BERRE (pouvoir à J-M BIRIEN), Mme Monique BESCOU (pouvoir à E. MAHO), M. Baptiste DANION (pouvoir à G. MOLAC), Mme Marie-Thérèse NEDELEC (pouvoir à A. KERHASCOËT)

Secrétaire de séance : M. Emmanuel CAPITAINE

DB2023-03

CONVENTION MUTUELLE GROUPAMA

NOTE DE SYNTHESE

Une mutuelle communale est un dispositif à visée solidaire qui rassemble plusieurs habitants d'une même commune au sein d'un même contrat. Cela a pour but de faire bénéficier aux habitants qui le souhaitent d'une mutuelle de qualité à un prix compétitif.

Madame la Présidente présente la convention mutuelle communale proposée par Groupama :

- La formule « Eco » couvrant les besoins de base en matière de soins médicaux et d'hospitalisation
- La formule « Equilibre » répondant à des besoins de base en matière de soins médicaux et d'hospitalisation et permettant des remboursements en dentaire et optique
- La formule « Confort » qui répond à des besoins importants en matière de soins médicaux, dentaire/optique, hospitalisation

DELIBERATION

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Mme le Maire à souscrire à la mutuelle communale proposée par Groupama

Pour extrait conforme

Le 06 mars 2023

La Maire,
Annie KERHASCOËT

Le secrétaire de séance,
Emmanuel CAPITAINE



Certifié exécutoire

